

MAIRIE
BORT L'ETANG
TEL : 04.73.68.30.76
Email : mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Judi 30 mai 2024, 18h30, dans la salle du Conseil Municipal.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 23 mai 2024.

LE MAIRE

Josiane HUGUET

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour le projet d'installation de récupérateur d'eaux de pluie
- Création de postes et modification du tableau des emplois
- Adhésion à la prestation facultative relative à l'intervention d'une secrétaire de mairie expérimentée itinérante
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 01, gros œuvre, avenant n°1.
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 04, menuiseries extérieures - fermeture, avenant n°1.
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 09, cuisine collective, avenant n°1.
- Déclassement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public en vue de son aliénation au lieu dit « Clairmatin »
- Déclassement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public en vue de son aliénation au lieu dit « Les Boursis »
- Choix du consultant dans le cadre du projet d'amélioration de l'offre de l'habitat
- Enfouissement des réseaux télécoms au lieu dit « Bouteix »
- Affaires diverses

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ÉTANG

Date de convocation :	23/05/2024	L'an deux mil vingt-quatre le trente mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Josiane HUGUET, Maire.
Membres :		PRÉSENTS : MM .HUGUET - AMRANI - GRANOUILLET – EVE - ANGELY – BERNARD - BONNET – CHAZAL - DUCHALET – FERNANDEZ -GIRARDOT - LICHERON.
En exercice : 15		ABSENTS REPRESENTES :
Présents : 12		Mme FREYGANG, pouvoir à Mme HUGUET
Votants : 15		Mme DAURAT, pouvoir à M.FERNANDEZ M.FOURNIER, pouvoir à M.AMRANI
		Secrétaire de séance : Mme LICHERON

DELIBERATION 30/05/2024-01 : SUBVENTIONS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET D'INSTALLATION DE RECUPERATEURS D'EAUX DE PLUIE

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental du Puy de Dôme a mis en place une aide au financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales pour une meilleure gestion des ressources en eau face aux sécheresses des années précédentes.

Il est possible de solliciter cette aide pour 60 % du prix H.T. d'un ou plusieurs matériels de récupération des eaux pluviales dans la limite de 2 500 €.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux et d'adopter le plan de financement envisagé ci-dessous,
- plan de financement:

Achat des 4 cuves : 2 851,40 € H.T.

Subvention au taux de 60 % 1 710,84 €

Reste à charge 1 140,56 € H.T.

- de déposer un dossier de demande de subvention au taux de 60% du montant hors taxe de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte les propositions de Madame le Maire,
- approuve l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- l'autorise à solliciter les subventions et financements envisagés ;

DELIBERATION 30/05/2024-02 : PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

OBJET : CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 5 mai 2023

Considérant les avancements de grade à prévoir il convient de créer les emplois suivants :

- un poste de rédacteur 35h00
- deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe : un poste de 35h00 et un poste de 3h00
- un poste d'agent de maîtrise 35h00

Madame le Maire propose à l'assemblée la création de ces postes et la modification du tableau des emplois,

EFFECTIF	GRADE	CADRE D'EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
1	Rédacteur	Catégorie B	35 h 00
1	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Catégorie C	35 h 00
1	Agent de maîtrise	Catégorie C	35 h 00
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Catégorie C	35 h 00
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Catégorie C	3 h 00
2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Catégorie C	35 h 00
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Catégorie C	3 h 00
1	Adjoint technique	Catégorie C	2 h 30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la création des postes suivant :

- un poste de rédacteur 35h00
- deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe : un poste de 35h00 et un poste de 3h00
- un poste d'agent de maîtrise 35h00

et d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

DELIBERATION 30/05/2024-03 : AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS

OBJET : ADHESION A LA PRESTATION FACULTATIVE RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN.E SECRETAIRE DE MAIRIE EXPERIMENTE.E ITINERANT.E

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article L452-44 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que, sur demande des collectivités et établissements publics de leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à disposition pour, notamment, remplacer un agent momentanément indisponible ou effectuer des missions temporaires.

Elle informe l'assemblée que dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose une prestation facultative visant à permettre l'intervention auprès des employeurs de son ressort territorial, d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e.

Elle expose à l'assemblée le contenu de la convention intitulée « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e et appui téléphonique au secrétariat de mairie », et notamment les points suivants :

- La demande d'intervention est formalisée à l'aide d'un échange préalable avec le Centre de Gestion et la transmission d'un document spécifique appelé « formulaire d'intervention »,
- L'intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e est mise en œuvre pour répondre prioritairement à des besoins d'urgence et dans les conditions suivantes :
 - Affectation à raison de six heures par jour, avec pause méridienne de 45 minutes minimum ;
 - Limite périodique d'intervention de quatre semaines à compter du premier jour d'affectation (prolongation possible sur demande et sous réserve de disponibilité de l'agent intervenant) ;
 - L'intervention est facturée comme suit :
 - 200 euros par journée de 6 heures pour les employeurs de moins de 50 agents,
 - 250 euros par journée de 6 heures pour les employeurs de plus de 50 agents,

- 40 € par heure réalisée au-delà de 6 heures par jour, pour tout employeur quel que soit son effectif.
- Le Centre de Gestion met en place une permanence téléphonique qui, assurée par ce même agent à raison d'une journée par semaine, permettra d'accompagner les secrétaires de mairie dans leurs missions quotidiennes. L'accès à cette permanence est illimité et facturé à hauteur de 100 € par an. Le Centre de Gestion offre la possibilité à chaque employeur d'inclure ou non dans les modalités de son adhésion, l'accès à cette permanence téléphonique.

La convention d'adhésion est conclue à partir de la date de sa signature, pour une durée indéterminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à la prestation facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e & appui téléphonique au secrétariat de mairie » - sans accès à la permanence téléphonique
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

DELIBERATION 30/05/2024-04 : MARCHE PUBLIC

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 01, GROS OEUVRE, AVENANT N°1.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec SARL FERNANDES CONSTRUCTION, concernant la réalisation des travaux de terrassement – gros œuvre dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 60 142,23 € HT. Madame le Maire indique qu'au cours de la préparation du chantier et vu les recommandations de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur : Agrandissement d'une ouverture existante pour création d'une issue de secours : PLUS VALUES : 1 150 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 1 150 € HT, soit plus 1 380 € TTC et précise que l'entreprise SARL FERNANDES CONSTRUCTION l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise SARL FERNANDES CONSTRUCTION, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 1 380 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

DELIBERATION 30/05/2024-05 : MARCHE PUBLIC

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 04, MENUISERIES EXTERIEURES - FERMETURE, AVENANT N°1.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec GIRARD FRERES, concernant la réalisation des travaux de menuiseries extérieures - fermetures dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 9 585 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours de la préparation du chantier et vu les recommandations de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur : Porte simple vantail supplémentaire : 2 525 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 2 525 € HT, soit plus 3 030 € TTC et précise que l'entreprise GIRARD FRERES l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise GIRARD FRERES, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 3 030 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

DELIBERATION 30/05/2024-06 : MARCHÉ PUBLIC**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 09, CUISINE COLLECTIVE, AVENANT N°1.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec HORIS SAS – division BONNET THIRODE, concernant la réalisation des travaux de cuisine collective dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 22 950 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours de la préparation du chantier, il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur : Choix ameublement différents : 2 750 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 2 750 € HT, soit plus 3 300 € TTC et précise que l'entreprise HORIS SAS – division BONNET THIRODE l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise HORIS SAS – division BONNET THIRODE, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 3 300 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

DELIBERATION 30/05/2024-07 : ALIENATIONS**OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC – lieu dit Clairmatin - EN VUE DE SON ALIENATION.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande de Monsieur HUGUET Damien et Madame VIGLIOTTI Chloé, domiciliés « 27Clairmatin » 63190 BORT L'ETANG, concernant l'acquisition d'une parcelle appartenant au domaine public située « Clairmatin » 63190 BORT L'ETANG, délimitée selon le document d'arpentage établi par SERCA, géomètres experts, demeurant 10 Place Louis Grimard – 63160 BILLOM, d'une superficie de 44 m², cadastrée section A n° 1615.

En conséquence de quoi, il a été procédé à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière et pour une période allant du 11 mars 2024, 9 heures, au 25 mars 2024 inclus 12 heures.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur, en l'absence de toute observation sur ce projet, a émis un avis favorable au déclassement de la parcelle cadastrée section A n° 1615 appartenant au domaine public.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer, par vote, à cet effet : pour le déclassement : 14 voix / contre le déclassement : 0 voix / abstentions : 1 voix

En conséquence, cette parcelle est déclassée du domaine public.

- pour l'aliénation à Monsieur HUGUET Damien et Madame VIGLIOTTI Chloé : 14 voix
- contre l'aliénation à Monsieur HUGUET Damien et Madame VIGLIOTTI Chloé : 0 voix
- abstention : 1 voix

En conséquence, la parcelle cadastrée section A n° 1615 est aliénée à Monsieur HUGUET Damien et Madame VIGLIOTTI Chloé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- accepte de déclasser du domaine public et de céder cette parcelle à Monsieur HUGUET Damien et Madame VIGLIOTTI Chloé, au prix de 10 € pour les cent premiers m², et 4 € au delà, conformément à la délibération en date du 3 mars 2022, soit 440 euros,
- donne pouvoir à Madame le Maire à l'effet de céder cette parcelle de terrain au profit de Monsieur HUGUET Damien et Madame VIGLIOTTI Chloé, et de signer tous les actes et pièces qui en seront la conséquence.

DELIBERATION 30/05/2024-08 : ALIENATION**OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC – lieu dit Les Boursis - EN VUE DE SON ALIENATION.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande de Monsieur KERIVEL Stéphane et Madame FAYET Caroline, domiciliés « 18 rue des Cadoules _ Les Boursis » 63190 BORT L'ETANG, concernant l'acquisition d'une parcelle appartenant au domaine public située « Les Boursis » 63190 BORT L'ETANG, délimitée selon le document d'arpentage établi par SERCA, géomètres experts, demeurant 10 Place Louis Grimard – 63160 BILLON, d'une superficie de 240 m², cadastrée section ZK n° 194.

En conséquence de quoi, il a été procédé à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière et pour une période allant du 11 mars 2024, 9 heures, au 25 mars 2024 inclus 12 heures.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur, en l'absence de toute observation sur ce projet, a émis un avis favorable au déclassement de la parcelle cadastrée section ZK n° 194 appartenant au domaine public.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer, par vote, à cet effet : pour le déclassement : 15 voix / contre le déclassement : 0 voix / abstentions : 0 voix
En conséquence, cette parcelle est déclassée du domaine public.

- pour l'aliénation à Monsieur KERIVEL Stéphane et Madame FAYET Caroline: 15 voix
- contre l'aliénation à Monsieur KERIVEL Stéphane et Madame FAYET Caroline: 0 voix
- abstentions : 0 voix

En conséquence, la parcelle cadastrée section ZK n° 194 est aliénée à Monsieur KERIVEL Stéphane et Madame FAYET Caroline ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de déclasser du domaine public et de céder cette parcelle à Monsieur KERIVEL Stéphane et Madame FAYET Caroline, au prix de 10 € pour les cent premiers m², et 4 € au delà, conformément à la délibération en date du 3 mars 2022, soit 1 560 euros,
- donne pouvoir à Madame le Maire à l'effet de céder cette parcelle de terrain au profit de Monsieur KERIVEL Stéphane et Madame FAYET Caroline, et de signer tous les actes et pièces qui en seront la conséquence.

DELIBERATION 30/05/2024-09 : DECISIONS BUDGETAIRES**OBJET : CHOIX DU CONSULTANT DANS LE CADRE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'OFFRE HABITAT POUR LES AINES DU TERRITOIRE**

Madame le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de Bort L'Etang de répondre aux besoins des aînés du territoire et la réflexion menée sur la prise en compte du vieillissement dans l'élaboration de leurs projets.

Madame le Maire explique que pour avancer sur ce projet deux cabinets de consultants ont été approchés RECIPROCITE et TASDA, et présente leur devis.

Madame le Maire propose de retenir l'offre du cabinet TASDA pour un montant de **12 025 €** hors frais de déplacement à rembourser au réel (prévisionnel : trois déplacements / ajusté en cas de besoins), et de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

DELIBERATION 30/05/2024-10 : DECISIONS BUDGETAIRES**OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS AU LIEU-DIT BOUTEIX**

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie, auquel la Commune est adhérente. En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme

- LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :
- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
 - L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 21 000,00 € H.T., soit 25 200,00 € T.T.C.
 - Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Madame le Maire.
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 21 000,00 € H.T., soit 25 200,00 € T.T.C. et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.5	Subventions	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet d'installation de récupérateurs d'eaux de pluie	18
2	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Création de postes et modification du tableau des emplois	18-19
3	4.4	Autres catégories de personnels	Adhésion à la prestation facultative relative à l'intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimentée itinérante	19-20
4	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 01, gros œuvre, avenant n°1.	20
5	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 04, menuiseries extérieures - fermeture, avenant n°1.	20-21
6	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 09, cuisine collective, avenant n°1.	21
7	3.2	Aliénations	Déclassement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public en vue de son aliénation au lieu dit « Clairmatin »	21
8	3.2	Aliénations	Déclassement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public en vue de son aliénation au lieu dit « Les Boursis »	22
9	7.1	Décisions budgétaires	Choix du consultant dans le cadre du projet d'amélioration de l'offre de l'habitat	22
10	7.1	Décisions budgétaires	Enfouissement des réseaux télécoms au lieu dit « Bouteix »	22-23

EMARGEMENTS

Josiane HUGUET		Marion BERNARD	
Norbert AMRANI		Barbara LICHERON	
Danielle GRANOUILLET		David DUCHALET	
Dominique EVE		Fabienne FREYGANG Procuration à J. HUGUET	
Frédéric FOURNIER Procuration à N. AMRANI		Emmanuelle ANGELY	
Guillaume CHAZAL		Blandine DAURAT Procuration à G. FERNANDEZ	
Gilles FERNANDEZ		Frank GIRARDOT	
Thierry BONNET			